

Madame la préfète du Lot,
Monsieur le premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique,
Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche,
Monsieur le Ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie auprès du ministre de l'Économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique,
Monsieur le ministre de l'Intérieur.

En couverture de la Vie Quercynoise du 12 juin 2025, un article intitulé « Il faut se préparer à un monde à +4°C, la préfète du Lot incite à agir » et illustré par une photo de vignes accablées par la sécheresse, a fortement interpellé nos associations. Derrière un titre prometteur laissant suggérer que l'État, par la voix de la préfète du Lot, a pris la mesure du désastre annoncé et a décidé de sonner le branle-bas de combat, nous avons découvert avec effarement une promotion frénétique du développement d'un mix énergétique combinant nucléaire, solaire, hydroélectricité, bois et méthanisation ! Que s'est-il donc passé à la préfecture du Lot entre le communiqué du 6 mars 2025 intitulé «ENVIRONNEMENT- atténuation et adaptation au changement climatique » et cet article sidérant pour que la préfète réduise à ce point son champ de vision ?

En premier lieu, nous souhaitons rappeler à la préfète que le développement des énergies renouvelables et la sortie des énergies fossiles répondent davantage à un objectif d'atténuation du réchauffement climatique qu'à celui de l'adaptation à ses conséquences. Il est d'ailleurs curieux que la France, signataire de l'accord de Paris en 2015 qui visait à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, ait entériné, sans le moindre débat national, notre échec à atteindre cet objectif. Il apparaît urgent d'expliquer à nos concitoyens comment ces quelques degrés supplémentaires vont mettre à mal nos modes de vie et notre environnement : événements climatiques extrêmes, raréfaction de la ressource en eau, baisse des rendements agricoles, destruction de l'habitat, effondrement de la biodiversité, déplacement de populations...et combien il est urgent d'agir !

Ensuite, nous regrettons qu'avant de décliner localement et avec enthousiasme les outils stratégiques de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la préfète n'ait pas insisté sur l'importance de réduire notre consommation énergétique et d'œuvrer pour la sobriété, concept devenu un impératif écologique et solidaire, qui passe par la relocalisation des infrastructures collectives et des services publics, dans l'intérêt général. Citons notamment la rénovation thermique des bâtiments, le développement des moyens de transport alternatifs à la voiture, la diminution de notre consommation de viande, la valorisation de l'agriculture biologique et la limitation de l'usage des intrants chimiques, la promotion des productions locales pour limiter tous les types de transport de marchandises- des mesures largement prioritaires par rapport au développement de nouvelles sources d'énergie électrique dans un pays qui en produit déjà bien plus qu'il n'en consomme!

Le dernier Avis de l'Académie des sciences, du 8 avril 2025, souligne cette incohérence entre les objectifs et la réalité «depuis 2017, la consommation électrique diminue globalement, passant de 480 à 449 TWh en 2024, en contradiction avec les prévisions... En dépit de cela, le projet de PPE 3 affiche pour 2035 des objectifs de production électrique (presque totalement décarbonée, comme aujourd'hui) de 666-708 TWh, bien au-delà de la consommation actuelle et même supérieure à celle prévue pour 2035. Plus inquiétant encore, cette production repose principalement sur une augmentation massive des énergies solaire et éolienne intermittentes, passant de 73 TWh en 2023 à 254-274 TWh en 2035. Cette évolution entraînerait des surcapacités considérables, coûteuses et inutiles, générant un excédent d'offre par rapport à la demande dépassant les 100 TWh et surtout un taux excessif de production d'électricité non pilotable proche de 40 % . »

Enfin, en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, nos adhérents apprécieraient qu'il se fasse dans le respect des populations concernées et en préservant la biodiversité (comme le prévoit la Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution et les objectifs fixés par les lois contre l'artificialisation des sols et pour la protection de la biodiversité).

Force est de constater que l'objectif affiché n'est pas respecté et que l'intérêt financier prime sur le bien commun dans tous les domaines :

Le bois énergie est effectivement une énergie historique et non négligeable. Malheureusement, des industriels de l'agroforesterie font main basse sur la filière et multiplient les coupes rases, notamment en Bouriane et dans le Haut-Ségala. L'utilisation de nouvelles machines très coûteuses entraîne une surexploitation des forêts qui sont « moissonnées » quel que soit le temps, toute l'année, pour amortir les machines. Cela provoque le ravinement et l'érosion des sols par temps humide, du bois coupé vert impossible à sécher, tandis qu'après une coupe rase, il faudra des années avant de recréer un microclimat favorable à la biodiversité. Sans parler des plantations industrielles, fortes consommatrices d'engrais et de pesticides, où disparaît toute biodiversité. Il est urgent de promouvoir une gestion durable de la ressource forestière d'autant plus que la forêt est déjà impactée par le réchauffement climatique et les

incendies. Les arbres sont essentiels pour la captation du carbone, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. La forêt atténue ainsi le changement climatique.

L'éolien est développé au forceps dans le Haut-Ségala, peu venté selon les données de Météo France. Composé d'un habitat fortement dispersé, l'implantation d'éoliennes ne peut s'y réaliser qu'à proximité d'un grand nombre de hameaux. Cette énergie est-elle vraiment adaptée à notre département ?

La méthanisation est un procédé intéressant, dès lors que l'on crée de petits méthaniseurs qui utilisent réellement des déchets non-valorisés (déchets agro-alimentaires, déchets ménagers...) et non pollués (boues de station d'épuration...) produits à proximité et que les digestats ne sont pas épanchés à des concentrations élevées, sur des sols karstiques et à proximité des sources d'eau. Les méthaniseurs du Lot ne remplissent pas ces conditions et les risques de pollution sont élevés. L'utilisation de lisiers liés à l'industrialisation de l'agriculture et au développement de fermes hors-sol est une aberration totale tant sur le plan agronomique car les digestats sont très minéralisés et toxiques pour la vie du sol que sur le plan technique car les lisiers sont très pauvres en carbone donc peu méthanogènes. Pour y remédier, l'utilisation de céréales entraîne le détournement des terres agricoles vers la production d'énergie avec particulièrement la culture du maïs, très gourmand en intrants chimiques (engrais azotés fortement consommateurs d'énergie, pesticides...), en eau et nécessitant une importante mécanisation.

Le photovoltaïque, dont la production de panneaux n'est pas sans impact environnementaux et sociaux (extractivisme, exploitation des Ouïgours en Chine...), est l'énergie renouvelable la plus en vogue. Deux stratégies s'opposent : d'une part, un développement acceptable, équilibré, qui priorise les surfaces déjà artificialisées comme le prévoit la loi (toitures, parkings ou mini parcs sur des friches et des terrains non exploités comme ceux portés par les projets citoyens et le département du Lot) et favorisent l'autoconsommation, d'autre part, un développement de centrales industrielles au profit des géants de l'énergie, avec la complicité de l'État, sans se soucier de leur impact écologique, ni des coûts et des pertes énormes liées au raccordement nécessaires au réseau haute tension. Trois projets symbolisent cette démesure :

- Le projet Photosol S.A.S. de 66 ha situé sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc, sur des terres cultivées, projet qui a été refusé par le représentant de l'état par l'arrêté du 25 juillet 2022, décision annulée par le TA de Toulouse le 6 février 2025, décision de laquelle l'État n'a pas fait appel.
- Le projet de 19 ha conduit par TotalEnergies dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Géoparc mondial UNESCO, qui implique l'abattage de plusieurs milliers d'arbres et 21 km de ligne de raccordement, projet imposé par l'État, malgré l'avis défavorable du PNRCQ et les nombreuses réserves de la MRAE (espèces et habitats protégés, sous-sol karstiques...)
- Le projet de 51 ha sur l'ancien site militaire du Viroulou. Pour ce dernier projet, mis en avant par la préfète dans l'article, la MRAE a indiqué dans un avis émis sur le PLUI de CAUVADOR que le secteur n'a fait l'objet d'aucune démarche d'évaluation environnementale. Entièrement inclus dans la ZNIEFF de type II et dans la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, le terrain constitue un réservoir de la trame verte et un « réservoir de pelouses » du Parc Naturel Régional. Il est aussi concerné par des Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces protégées. Les enjeux naturalistes y sont donc potentiellement très forts, des dolmens seraient aussi présents sur le site incluant des enjeux patrimoniaux. Dans ces conditions, il est surprenant que la préfète anticipe la réalisation d'un parc sur ce site avant même qu'il soit réalisé une étude environnementale ?

Pourtant dans son autosaisine de 2024, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) affirme qu'il n'est pas nécessaire de raser des forêts, d'artificialiser des prairies ou de détruire des zones humides pour implanter des centrales photovoltaïques. Ce rapport argumenté et factuel sur les impacts écologiques de ces installations est aussi cité dans la tribune de l'Association nationale pour la biodiversité (ANB) et du Groupe national de surveillance des arbres (GNSA), tribune signée par 60 scientifiques et personnalités et dont la pétition "Stop aux centrales photovoltaïques en milieux naturels" est en cours sur le site de l'Assemblée Nationale.

Nous rappelons que les surfaces déjà artificialisées sont suffisantes. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie évalue ainsi les gisements à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings¹. Le gisement global sur toitures est de 364,3 GW (dont 241 GW de toitures résidentielles). Ajoutons que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités, soit 450 000 hectares déjà artificialisés, ainsi que 90 000 à 170 000 hectares de friches industrielles. Si installer des panneaux solaires sur des toitures coûte plus cher que de les poser au sol, l'Agence explique que ce surcoût est faible : il avoisine les 550 millions d'euros, soit 2% du coût des énergies renouvelables.

Comme les 380 organisations signataires de la tribune de la coordination nationale photorévoltée, nous sommes opposés au photovoltaïque sur terres agricoles, naturelles et forestières et refusons le détournement de la production agricole par le soi-disant « agrivoltaïsme » dont les bienfaits agronomiques restent à démontrer.

Concernant l'**hydro-électricité**, la préfète anticipe une baisse prévisible du niveau des cours d'eau du fait du réchauffement climatique et nous informe que son potentiel de développement est limité. Pourtant cette énergie est de loin la moins polluante, elle permet une bonne complémentarité avec les autres sources intermittentes et de nouvelles technologies permettraient d'améliorer l'efficacité de nos vieilles centrales ou de produire de l'électricité au fil de l'eau. Nous profitons de ce courrier pour informer la préfète qu'un projet de golf est envisagé sur la commune d'Albas. Le détournement de l'eau afin de pourvoir aux besoins d'arrosage d'une telle infrastructure est-il raisonnable dans le contexte climatique que nous vivons ? Et que dire du nucléaire qui exige d'énormes quantités d'eau pour le refroidissement des centrales tandis qu'il est envisagé la construction de 2 nouveaux réacteurs EPR sur le site de Golfech (depuis le 30 juin, les deux réacteurs sont arrêtés, la température de la Garonne ayant atteint 28° soit 8° au-dessus de la température moyenne à cette période).

Les effets du réchauffement climatique sont dorénavant avérés, répertoriés, classés et quantifiés. Il nous reste peu de temps pour redresser la barre et réorienter fortement la manière dont s'articulent dans notre société : l'économie, l'agriculture et les services publics (dont devrait faire partie l'énergie). Il ne s'agit plus de se contenter d'une pseudo-transition énergétique - les énergies primaires ne font que s'accumuler² - et de mesurées sans envergure qui ne pourront ni réduire le péril, ni nous conduire vers une société plus respectueuse de l'environnement et du vivant.

Une vraie bifurcation écologique s'impose, si l'on ne veut pas continuer de courir à notre perte.

La Convention citoyenne pour le climat a montré que l'intelligence collective pouvait répondre aux enjeux de manière constructive (rapport final 29 janvier 2021). Il serait peut-être temps de débrancher l'intelligence artificielle qu'on veut nous imposer dans tous les domaines, avec sa myriade de datacenters et de revenir aux fondamentaux : l'humain et le vivant.

Chacun de nous doit s'emparer de cette question, pour le futur de tous les êtres vivants de notre planète, et l'État, garant de la Constitution, se doit de montrer l'exemple !

En cette période de durcissement de la répression politique, policière et judiciaire, des citoyens mettant en application l'article 2 de la charte de l'environnement : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (selon le rapport de Michel Forst, Rapporteur spécial de l'ONU sur les défenseurs de l'environnement, publié le 28 février 2024), il serait bon de méditer cet extrait du rapport final de la Convention citoyenne pour le Climat : « Enfin, nous encourageons vivement la tenue de nouvelles conventions citoyennes sur des thèmes fondamentaux pour la société française, pour écouter les citoyens et les associer aux décisions. L'implication citoyenne dans les décisions politiques ne doit pas être vue comme un obstacle mais bien comme une force démocratique. »

Madame la préfète,
Madame, Messieurs les ministres, il faut revoir votre copie...

1. "Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques" – Ademe Transénergie, avril 2019, rapport et synthèse
2. « Sans transition », J.B. Fressoz – Ecocène Seuil (2024)